



Mandat prelevement automatique pour assurance

Par **luisox**, le **06/08/2025** à **12:01**

Bonjour,

Lorsque j'ai souscrit mon contrat d'assurance auto, j'ai signé un mandat de prélèvement automatique pour le paiement annuel de ma cotisation.

J'ai résilié mon contrat d'assurance en mai dernier et celui ci arrive à échéance en septembre.

Du fait de la résiliation du contrat d'assurance, est ce que le mandat de prélèvement automatique est automatiquement annulé ou dois-je le révoquer en envoyant un courrier à ma banque ?

Ceci pour éviter tout prélèvement indu.

Par **chaber**, le **06/08/2025** à **15:01**

Bonjour

Par précaution supprimez définitivement auprès de votre banque l'accord de prélèvement

Pour quelle raison avez-vous résilié? Est-ce pour vente?

Par **luisox**, le **07/08/2025** à **13:16**

@CHABER

[quote]

Pour quelle raison avez-vous résilié? Esr-ce pour vente?[/quote]

Non, juste un changement de société d'assurance.

J'ai demandé à la banque d'annuler l'autorisation de prélèvement automatique mais ils m'ont proposé l'opposition à prélèvement.

D'après ce que j'ai vu sur internet ce n'est pas tout à fait la même chose . Ils ont mis en garde sur le fait que les banques proposent souvent, de faire une opposition à prélèvement car cela engendre des frais, contrairement à une annulation d'une autorisation de prélèvement automatique SEPA.

Par **chaber**, le **07/08/2025** à **15:19**

[quote]

D'après ce que j'ai vu sur internet ce n'est pas tout à fait la même chose

[/quote]

Effectivement ce n'est pas la même chose. Faites un courrier à votre banque. En général la suppression est gratuite

Par **luisox**, le **12/08/2025** à **16:29**

@CHABER

je vais, de toute urgence, bloquer les prélèvements automatiques pour cette assurance car ils m'envoient l' attestation d'assurance verte valable jusqu'en septembre 2026 comme si mon contrat continuait tactement. !